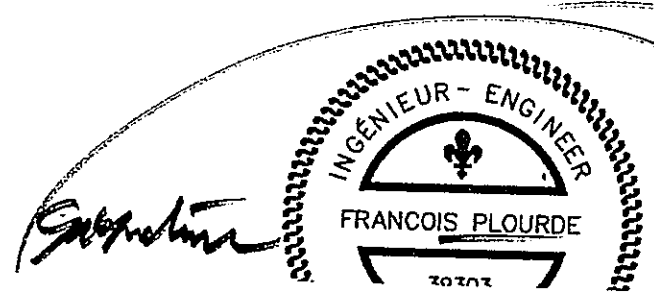


PLAN DES FONDATIONS
ECH. 1/8"=1'-0"

- INFORMATIONS**
DOCUMENTS ET PLANS REQUIS POUR DEMANDE DE PERMIS
- Aggrandissement:**
- 1- Preuve de propriété ou procuration.
 - 2- Certificat de localisation.
 - 3- Plans: (en 2 copies)
 - a) Implantation du bâtiment et de l'agrandissement projeté;
 - b) Aménagement du terrain (aire de stationnement et espace libre);
 - c) Planchers existants et projetés;
 - d) Elevations (matériaux de recouvrement, bases...);
 - e) De structure (coupe des murs, fondation, charpente, toiture...);
 - f) Pour édifice public: (plans scellés et signés d'architecture, de structure, plomberie, ventilation, électricité, etc.).

NOTE GÉNÉRALE:
- TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLEMENTS ET CODES (C.N.B.) EN VIGUEUR.

VILLE DE LONGUEUIL
Direction du zonage et des permis
APPROUVÉ PAR: [Signature]
DATE: 16/03/90
REMARQUES: ACCORD DE PRINCIPES POUR FONDATIONS SEULEMENT.



NOTES GÉNÉRALES

- Devs de référence: Code national du bâtiment du Canada
- Toutes les dimensions en rapport avec le bâtiment existant doivent être vérifiées au chantier.
- Les informations concernant les sols proviennent de l'étude no.

SOL

- Capacité portante assumée: 3000 kPa. L'Entrepreneur devra s'assurer que cette capacité portante peut être obtenue au site. Informer l'ingénieur si les conditions de sol ne rencontrent pas cette exigence.
- Excavation et remblayage: Si l'Entrepreneur rencontre le roc lors des travaux d'excavation, il devra en aviser l'ingénieur pour obtenir les directives quant à la poursuite des travaux. Fonder tous les emplacements sur le roc sans présentant une surface rugueuse et propre. Sous les murs de fondations périphériques, excaver jusqu'aux niveaux indiqués ou à un minimum de 1,4m sous le niveau du terrain fini ou jusqu'au sol compétent (3000 kPa) intact et non remanié. Pour les fondations intérieures, fonder les emplacements sur le sol compétent (3000Pa) intact et non remanié. Pour les dalles sur sol, faire repasser la dalle sur un coussin de pierre concassée d'au moins 300mm d'épaisseur compacté à 95% Proctor modifié par couches de 150mm. Le long des murs, remblayer avec le matériau d'excavation compacté à 90% Proctor modifié. Remblayer simultanément de chaque côté des murs de fondations.

ZONAGE	REQUIS	AUX PLANS
Aire de terrain: 117-199		
Aire de bâtiment: 11108		
Aire de planchers: 5495	5023	
Occupation terrain: 44%		
Rapport plancher-terrain: C.6.S.	1.0 MAX.	0.50
Aire de cases stationnement: 6P		
Classification: F.3.3-2-48		
R.A.F. - Plancher(s):		
R.A.F. - Toit:		
Nombre de personnes: 180		
Structure: CMB. INC. INC.		
Système d'alarme:		
Barre panique:		
Signalisation:		
Extincteurs auto. eau:	0/1	
Robinetts arrosés:	0/1	
Nombre de toilettes:	0/1	
Accès sans obstacle:	0/1	

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
A	07/03/90	EMIS POUR PERMIS DE CONSTRUCTION SEULEMENT	

AGRANDISSEMENT
CEC TURCOTTE INC.
690, RUE PLACE TRANS-CANADA, LONGUEUIL, QUEBEC
FONDATIONS ET REZ-DE-CHAUSSEE
(BLOC "A")

BGL
CONSTRUCTION B.G.L. INC.
1965, BOULEVARD INDUSTRIEL (BUREAU 101)
LAVAL (QUEBEC) CANADA H7S 1P6
TÉLÉPHONE: (514) 668-4710
TÉLÉCOPIEUR: (514) 668-4774